

Mémoire du **Quartier des arts du cirque**

Déposé dans le cadre des consultations: *Réflexion 2050* de l'OCPM sur le Projet de Ville de la Ville de Montréal

Contexte, le projet du Quartier des arts du cirque

Le Quartier des arts du cirque est un OBNL ayant pour objectif de contribuer activement au développement durable, culturel, social et économique du quartier Saint-Michel. Le projet est né de la volonté des trois grands partenaires circassiens; la TOHU, l'école nationale du cirque et le siège social internationale Cirque du Soleil ainsi que de la vision de revitalisation de l'Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de l'initiative de PME MTL Centre-Est.

L'initiative est le premier projet de développement économique concerté à bénéficier du budget local de PME MTL Centre-Est. L'investissement a permis l'embauche d'une ressource dédiée au développement et à la réalisation de ce projet catalyseur de la revitalisation du quartier Saint-Michel. Au cours des mois à venir, l'OBNL nouvellement incorporé prévoit de définir ses stratégies d'impact et sa gouvernance avec les acteurs du milieu.

L'ancrage dans le quartier Saint-Michel

Le quartier Saint-Michel est l'un des plus jeunes, des plus multiculturels et des plus défavorisés au Canada. Il comprend plusieurs enclaves urbaines, dont deux anciennes carrières; Francon et Miron et trois grands axes routiers: l'autoroute métropolitaine, le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX. La station de métro la plus près; Saint-Michel est située au sud de l'autoroute, laissant la partie nord mal desservie en transport en commun.

Les transformations de l'ancienne carrière en parc et le développement de la Cité des arts du cirque ont représenté une véritable renaissance pour le quartier. Aménagé dans l'ancienne carrière Miron, le parc Frédéric Back est en voie de devenir l'un des plus vastes à Montréal. Il comptera 150 ha à la fin des travaux de réhabilitation (1925-1988), devenue à partir de 1968 un site d'enfouissement et racheter par la Ville en 1984. Les travaux de réhabilitation ont été amorcés en 1995.

Quant à la Cité des arts du cirque, elle joue un rôle de premier plan dans la vitalité économique du secteur depuis la fin des années 1990. Il s'agit d'une grappe sectorielle dédiée au cirque contemporain, un pôle de créativité, d'innovation, de rayonnement et d'emploi important dans le quartier Saint-Michel de Montréal. La Cité est un concept unique au monde, qui rassemble une grande partie des forces vives du milieu circassien montréalais, de la formation à la production et jusqu'à la diffusion.

Elle adopte aujourd'hui un nouveau nom pour marquer une nouvelle phase de son développement se voulant plus inclusif, en se dotant d'une gouvernance collective et de ressource dédiée à son déploiement et au développement harmonieux du quartier.

Objectif de ce mémoire

Le Quartier des arts du cirque souhaite porter à l'attention des décideurs un certain nombre d'enjeux auquel le Plan d'urbanisme et de mobilité devrait répondre et qui ont trait à au développement harmonieux d'un quartier qui porte encore les cicatrices des nuisances passées et actuelles.

Recommandations

La mobilité

Pour des questions de sécurité et pour améliorer la convivialité du quartier, nous recommandons:

- **D'améliorer les infrastructures en vue de faciliter la mobilité active dans le secteur entre le boulevard Saint-Michel et le parc, en particulier dans l'axe de la rue de Louvain Est, ciblant particulièrement la circulation des élèves fréquentant les écoles du quartier.**
- **De poursuivre la réalisation des travaux prévus sur le boulevard Crémazie de même que dans le PPU Jarry Est.**
- **De profiter des travaux majeurs prévus par le ministère des Transports du Québec sur l'autoroute métropolitaine pour élaborer et adopter une vision à plus long terme, dans l'horizon du PUM 2050, pour le secteur limitrophe au parc et au Complexe environnemental Saint-Michel traversé par l'autoroute.**

Soulignons également qu'il est préoccupant que malgré la planification de plusieurs désertes de transport en commun: la ligne bleue du métro, le SRB Pie IX et les options envisagées pour le REM de l'Est, aucuns n'ont un impact significatif sur l'amélioration de la mobilité dans le secteur bordé par la rue Papineau, le boulevard Saint-Michel, le boulevard Crémazie et le boulevard Industriel. Nous recommandons donc:

- **De repenser complètement la mobilité dans ce secteur et doter ce dernier d'un lien structurant en transport collectif.**

L'aménagement du parc Frédéric Back

La création du parc a permis d'ouvrir ce site autrefois complètement enclavé. Accordant une nouvelle source de fierté aux michelois. Le lieu reste toutefois difficilement accessible, compte tenu des barrières créées par l'autoroute Métropolitaine au sud, la voie ferrée au nord, la rue Papineau, le boulevard Saint-Michel et la carrière Francon à l'est. Sa grande superficie oblige à aménager ses accès et à repenser son ouverture aux divers secteurs le bordant. Nous recommandons donc:

- **De poursuivre le désenclavement et l'aménagement du parc, incluant un lien est-ouest, de même que les travaux de recherche nécessaires à l'innovation technologique et environnementale.**
- **De développer le rôle éducatif et inclusif du parc par des équipements et des programmes et activités au service de la communauté et des jeunes, en s'appuyant notamment sur les projets d'agriculture urbaine.**
- **De concevoir le parc comme un lieu favorisant la cohabitation et les échanges entre les résidents du quartier Saint-Michel et ceux du grand Montréal, espace qui correspond à deux des échelles du PUM, celles du quartier et de la métropole.**
- **De planifier le déplacement du Centre de tri et de l'Écocentre, tel que prévu dans les orientations du PPU du secteur de la rue Jarry Est, adopté en 2015, afin de permettre la reconversion de ces terrains pour des vocations culturelles plus en lien avec le Quartier des arts du cirque et permettant une ouverture sur le parc.**

Les aménagements urbains

Nous recommandons :

- **De revoir et améliorer l'aménagement urbain et l'utilisation du domaine public du secteur situé à l'est du parc pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie.**
- **D'augmenter la canopée et d'accroître le rythme des plantations d'arbres, la zone industrielle de Saint-Michel étant actuellement un des principaux îlots de chaleur de l'île de Montréal.**

La planification de la revitalisation

Le quartier Saint-Michel est à l'aube d'un nouvel essor. Il fait actuellement l'objet de plusieurs initiatives positives et de nouveaux investissements. Pensons au déploiement du PPU Jarry Est, à l'aménagement du parc Frédéric Back et au récent développement des Ateliers 3333 ou à celui du complexe résidentiel de l'Acrobate. Simultanément, certains terrains et immeubles sont appelés à changer de mains ou de vocation suite au récent bouleversement économique provoqué par la pandémie. Celle-ci ayant durement affecté l'industrie du spectacle plusieurs actifs immobiliers ont été mis en vente au cœur du quartier des arts du cirque. Le développement et la transformation de ces terrains pourraient soit consolider la vocation culturelle du secteur ou en briser la trame.

- **C'est pourquoi nous recommandons un contrôle strict quant aux usages permis et à l'octroi de dérogation sur des terrains situés à la lisière sud du parc Frédéric Back.**
- **Nous recommandons également que la ville collabore à la mise en place d'une fiducie d'utilité sociale (FUS) qui aura pour vocation d'appuyer le développement harmonieux du quartier Saint-Michel en adéquation avec la planification du territoire précisée à travers le PPU. La FUS procédera par l'acquisition précoce et stratégique des terrains pour les réserver au développement fonctionnel ciblé (Culturel, sociale, etc.)**

Conclusion

Le Quartier des arts du cirque espère emporter le pari d'une revitalisation planifiée et inclusive. C'est pour faire converger les forces et la volonté de chacun qu'un OBNL a été constitué, mais également afin que la revitalisation du quartier se fasse de manière équitable et harmonieuse. Pour se faire, la constitution d'une fiducie d'utilité sociale est prévue et des stratégies immobilières innovatrices seront mises en œuvre et pour lesquelles la collaboration des autorités municipales sera indispensable.

L'adoption d'un Plan d'urbanisme et de mobilité nous semble l'occasion d'une réflexion cruciale pour se doter collectivement de moyens d'agir.